

Praxis : l'accompagnement des auteurs de violences familiales

René Begon, chargé de projet au CVFE

Dans le cadre d'une approche globale du problème des violences conjugales, il est important de connaître et de comprendre ce qui se « joue » au niveau des auteurs de violences conjugales. C'est pourquoi nous vous proposons de découvrir le travail de Praxis avec ces auteurs.

Née en 1992 à Verviers et installée à Liège depuis 2001, l'ASBL Praxis s'occupe de la prévention des violences conjugales et familiales par le biais de l'accompagnement des auteurs de violence. L'équipe de Praxis est dirigée par Vincent Libert, sociologue. Elle est composée d'une secrétaire comptable et de neuf travailleurs sociaux à temps partiel qui sont psychologues, criminologues, sociologues ou juristes. Ces personnes possèdent également une formation ou une expérience complémentaire en animation de groupe ou en thérapie systémique.

Première approche

Praxis a commencé par s'occuper de jeunes toxicomanes qui se retrouvaient devant la justice à cause de leur consommation de produits psychotropes. « Il s'agissait au départ de créer un lieu à l'intersection du social et du pénal pour permettre à ces personnes de réfléchir à leur responsabilité, de travailler à leur responsabilisation. », explique Cécile Kowal, psychologue et intervenante chez Praxis.

S'inscrivant dans le cadre des Mesures judiciaires alternatives depuis 1995, l'association est liée par des conventions annuelles au Service public fédéral (SPF) Justice pour mettre en œuvre des groupes de parole et de réflexion dont le but est d'aider des personnes judiciarisées à se responsabiliser. Ces « formations socio-éducatives » qui constituent le programme « Interface » se sont d'abord adressées aux jeunes consommateurs de drogues douces (programme de 20 heures) et aux auteurs de violences sous l'emprise de produits psychotropes (programme de 45 heures). Ces « formations » sont organisées au sein de plusieurs arrondissements judiciaires de Wallonie et à Bruxelles (Liège, Bruxelles, Tournai, Marche, Nivelles, Arlon, Neufchâteau, Verviers, Mons, Charleroi, Namur et Huy).

Progressivement cependant, il est apparu qu'une proportion importante du second groupe (jusqu'à 40%) était constituée de personnes ayant eu des comportements violents dans la famille et le couple. Ces personnes développaient un rapport différent face à la victime ou à la justice et nécessitaient par là même une prise en charge différente. Cela a amené l'équipe de Praxis à s'informer et à se former en matière de violence conjugale, notamment auprès d'experts québécois et français. Après quoi cette équipe a commencé à mettre en place dès 1999 des groupes spécifiquement destinés aux auteurs de violences conjugales, ainsi que des actions de sensibilisation et d'information (notamment vis-à-vis des magistrats et assistants de justice avec lesquels elle collaborait depuis 1994).

Enfin, depuis 2003, Praxis dispose d'une convention avec l'Institut pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes qui lui permet d'ouvrir également ses groupes, en province de Liège et à Bruxelles, aux personnes non judiciarisées.

L'arrivée à Liège, en 2001, a constitué pour Praxis un nouveau tournant. « En arrivant à Liège, Praxis a été contacté amicalement par le CVFE dont il a découvert le travail, commente Cécile Kowal. C'est un moment important car notre association se met alors à s'intéresser à la

victime et rencontre les travailleuses du CVFE dans des colloques, des formations, des campagnes d'information. Résultat : on commence à avoir davantage en tête la victime dans le travail, alors que Praxis ne rencontre pas la victime et fonde l'originalité de son travail sur le fait de s'adresser clairement aux auteurs ».

Travail en groupe

Praxis s'adresse donc aux auteurs de violence à partir de 18 ans. Les violences concernées se situent au niveau conjugal ou familial. La majorité des personnes qui s'adressent à Praxis le font dans le cadre d'une contrainte judiciaire : médiation pénale, mesure probatoire ou alternative à la détention préventive. Mais d'autres personnes viennent volontairement. 90% des situations traitées concernent les violences physiques émanant d'un homme sur sa conjointe ou ex-conjointe, mais Praxis s'occupe également de harcèlement, de menaces, de violences sexuelles sur la conjointe, de maltraitements sur des enfants, etc.¹

Pour Praxis, le travail de groupe constitue « l'outil de travail essentiel ». L'association ne fait pas de suivi individuel. Le travail de groupe y est conçu comme « un lieu de confrontation, de soutien et d'expérimentation ». Selon l'équipe de Praxis, « la présence de personnes qui ont en commun la violence conjugale facilite la communication à propos de la violence » et « l'expression de la diversité permet de prendre du recul par rapport aux croyances, aux idées qui justifient le recours à la violence ».

Avant d'entrer dans un groupe, le participant doit participer à deux entretiens individuels préalables. Il s'agit de faire le point sur sa situation, ainsi que sur sa demande et de commenter et adapter un document d'engagement qui rappelle les objectifs du travail en groupe et les règles de participation.

Le travail de groupe s'étend sur 45h, c'est-à-dire 21 séances hebdomadaires de deux heures, plus deux entretiens préalables et un entretien de conclusion (en présence de l'assistant de justice pour les personnes judiciairisées). Cette durée correspond à l'obligation judiciaire. Chaque groupe est animé par deux intervenants, une femme et un homme.

A Liège, Praxis propose deux groupes ouverts : le mardi et le mercredi soir². On nomme « groupe ouvert » un groupe organisé toute l'année de façon ininterrompue et dans lequel les participants s'intègrent en fonction de leur arrivée et des places disponibles. Il y a neuf places dans un groupe. De cette manière, le groupe comprend des personnes qui n'ont pas commencé et ne termineront pas ensemble.

« Dans le même groupe, il y a des participants plus anciens et d'autres plus nouveaux, fait remarquer Cécile Kowal. C'est intéressant parce qu'il y a une tournante au sein du groupe. C'est un mélange entre des gens d'anciennetés différentes. C'est un outil de travail en soi. Par ailleurs, il y a aussi un mélange entre personnes judiciairisées et non judiciairisées. Pour ceux-ci, cela provoque une prise de conscience selon laquelle on peut se retrouver devant la justice pour les mêmes faits, si la victime porte plainte. Quant aux participants judiciairisés, ils viennent souvent suivre les groupes avec des pieds de plomb, estimant que cela ne les concerne pas. Dès lors, quand ils voient que d'autres personnes viennent d'elles-mêmes, se

¹ Texte de présentation de Praxis, pp. 2-3, 11-12.

² Un troisième groupe commencera prochainement. Praxis organise également des groupes ouverts à Verviers et à Bruxelles. Quant aux groupes fermés, ils sont d'une durée limitée (deux mois). Ils sont organisés ponctuellement dans un arrondissement judiciaire.

posent des questions qu'eux-mêmes ne se posaient pas, cela les fait réfléchir. Donc, c'est intéressant dans les deux sens ».

Ce qu'on aborde dans les séances

Au cours des séances, les participants racontent avec le maximum de précision les violences qui les ont amenés à fréquenter le groupe, ainsi que celles qu'ils ont subies.³ Cela constitue le « fil rouge » de la discussion. A chaque fois, le groupe doit être attentif à la manière dont chacun relate les faits. D'autres thèmes sont abordés dans les groupes : les représentations du comportement de violence, l'image de soi, le thème du couple, celui des relations sociales et familiales, la consommation d'alcool ou de psychotropes.

L'objectif poursuivi est de donner la possibilité au participant de « se réapproprier son comportement violent », de le considérer autrement que comme « impulsif », « accidentel » et de lui « donner du sens », dans une approche de « responsabilisation ».

« Depuis le début, tous les groupes que Praxis organise sont des groupes de responsabilisation, précise Cécile Kowal. Ils sont animés avec le sentiment que ce sont les personnes elles-mêmes qui peuvent décider si elles veulent changer quelque chose dans leur comportement ou pas. L'idée est qu'on peut aider en créant les conditions favorables à cette réflexion. Il y a donc la conviction que la personne a les ressources et les compétences en elle-même pour changer ce qui doit être changé. Le groupe est un soutien, mais le travail est fait par la personne ».

« Il y a trois niveaux de responsabilisation, poursuit Cécile Kowal :

1. Les faits de violence : on demande à la personne de raconter en détail les derniers faits de violence qui ont eu lieu et de revenir avec précision sur ces faits en abandonnant le discours de déresponsabilisation et en se posant la question « Quelle est ma part de responsabilité ? ». Car s'il y a une part de responsabilité, il y a une part de changement possible. Cette étape concerne le passé : on cherche ce qui a amené les auteurs de violence vers la justice et vers Praxis.
2. Dans le groupe (au présent) : dans le groupe, les conditions sont exceptionnelles (les participants se trouvent hors du stress, loin de la vie à la maison), mais on retourne ensuite dans la vie réelle (stress domestique, alcool, etc.). Les séances de groupe sont une occasion de parler de difficultés d'aujourd'hui qui comportent des risques de conflit à la maison.
3. Par rapport à la vie du groupe : le groupe est un outil, un choix méthodologique fait par l'association. On demande aux participants de respecter certaines règles : horaires des séances, calendrier, prévenir en cas d'empêchement, se prendre en charge dans la séance (oser parler, oser prendre du temps pour parler de soi, offrir de l'écoute aux autres) ».⁴

Travailler avec les auteurs de violences conjugales

Comme on l'a signalé au début de ce texte le travail avec les auteurs de violences conjugales s'est en quelque sorte « imposé » à l'équipe de Praxis étant donné l'importante proportion que

³ Pour ce paragraphe, nous suivons la « Présentation de Praxis », pages 5 à 8.

⁴ A Liège, Praxis travaille uniquement avec des auteurs de violence conjugale. En ce qui concerne l'accompagnement des jeunes toxicomanes, il n'est plus pris en charge que dans de petits arrondissements, sinon Praxis cherche à passer le relais à l'asbl Prélude qui travaille avec des personnes toxicomanes et violentes sur la voie publique, mais n'est pas encore capable de couvrir tous les arrondissements.

ce type de population s'est mise à représenter au sein des personnes dirigées vers l'association.

Néanmoins ce travail repose sur un certain nombre d'idées directrices qui sont propres à l'équipe de Praxis⁵ :

- Le choix d'une justice plus humaine : dans le cadre des Mesures judiciaires alternatives, Praxis met en pratique sa préférence pour « une justice qui n'augmente pas les risques de désocialisation et de marginalisation par une sanction pénale ou carcérale » « Il nous semble, dit encore ce texte, que cette vision de la justice est particulièrement appropriée dans le cadre des violences conjugales. Il doit y avoir la préoccupation de la sanction (le rappel fort des interdits, de la loi), soit. Mais (...) la victime attend de la justice une réponse qui à la fois la protège, remet de l'ordre dans les rapports conjugaux mais qui en même temps préserve l'existence et l'équilibre précaire du couple et de la famille. Surtout s'il y a présence d'enfants ».
- S'inscrire dans la complémentarité : Praxis se veut complémentaire de ce qui existe déjà dans le domaine. Par exemple, les associations d'aide aux femmes victimes de violences et aux enfants témoins ou victimes, les centres de santé mentale.
- Les statuts différents de l'auteur et de la victime : à la suite de certains spécialistes québécois, l'équipe de Praxis considère qu'on ne peut « mettre sur pied d'égalité » l'auteur et la victime par rapport à la violence, car il n'y a que l'auteur qui passe à l'acte. « Prendre à part l'auteur des violences et entamer un travail de responsabilisation par rapport à ce passage à l'acte, c'est reconnaître le statut différent de l'auteur et de la victime au sein du couple », précise le même texte. Et encore : « Un couple où la violence apparaît est un couple où il y a souffrance et douleur de part et d'autre. Nous devons également accepter d'entendre la souffrance, la douleur qui se cache derrière les gestes de l'auteur ».
- Le groupe peut être un préalable à une demande de prise en charge thérapeutique. C'est souvent sous la contrainte qu'un homme violent accepte d'entrer dans un groupe de responsabilisation, mais il arrive que cela déclenche le désir de se faire suivre en thérapie.
- Les hommes violents ont des caractéristiques communes. L'équipe de Praxis a fait un certain nombre de constatations qu'elle livre avec prudence, sans aucun souci de démagogie ou de justification. « Nous avons régulièrement rencontré des hommes auteurs de violences dans leur couple qui eux-mêmes avaient vécu des violences physiques ou symboliques dès leur plus jeune âge. Les ruptures brutales avec l'environnement familial, le sentiment d'abandon, les placements précoces en institution, le sentiment de dévalorisation, l'absence de reconnaissance sont des vécus fréquemment entendus. C'est comme si cette expérience de vie créait chez la personne une impossibilité de faire confiance, de donner, de se lier. En même temps cette expérience de vie crée un énorme besoin de reconnaissance, d'amour. La peur de l'abandon et le besoin de contrôler (l'autre, l'environnement) sont les failles où s'installe la violence (...) Nous constatons également une très grande difficulté à percevoir, nommer et verbaliser les émotions ressenties. Nous observons comme un rétrécissement du champ des émotions. Des sentiments très différents comme la tristesse, l'angoisse, le doute, le désir, la méfiance sont rapidement traduits (réduits) en termes de colère, de haine, de rage. »
Enfin, le même texte évoque le lien qui existe fréquemment entre violence et alcool.

⁵ Présentation de Praxis, pp 8-11.